

# Le Maroc politique: de l'État patrimonial à l'État social

## Political Morocco: from the patrimonial State to the social State

**HOUASLI Salma , RAOIDI Ayman Khalifa**

Université Hassan II- Casablanca, Faculté des Science Juridiques, Économiques et Sociales- Ain Sebaa Laboratoire/Équipe de recherche : LARNED

### Résumé

L'État, défini comme un pouvoir politique et administratif a joué un rôle essentiel dans l'organisation et la stabilisation de la société humaine. Il occupe une place primordiale dans les actions et les programmes des gouvernements. L'État, comme tel, a subi d'énormes transformations dans le temps et dans l'espace.

Au Maroc, contrairement aux États-nations des pays européens, l'État s'est construit autour d'un État millénaire, désigné sous le terme du makhzen dont la mission était, d'un côté, l'établissement de l'ordre en étendant son hégémonie, et de l'autre la récolte des impôts. Il fonctionnait selon une logique patrimoniale où l'on observe une confusion entre les biens publics et les biens privés. Le protectorat a bien consolidé le makhzen en lui apportant les moyens technologiques et administratifs nécessaires à son renforcement tout en orientant la gestion des affaires publiques vers une logique néo-patrimoniale.

La montée de l'islam politique ainsi que les revendications sociales et les dénonciations de condition d'existence difficile, la question quasi-absente dans les programmes gouvernementaux, a effectué un retour en force au Maroc, dans les années 2000. Elle est devenue un révélateur du règne du roi Mohamed VI qualifié de « roi des pauvres », et avec lui, tout est devenu social. En effet, la question sociale est conçue comme une concrétisation dans l'agenda des programmes du gouvernement.

L'objectif de cet article est de retracer l'évolution de l'État social au Maroc, tout en soulignant les distinctions entre sa genèse en Europe et au Maroc. De plus, il cherche à identifier les conditions politiques et sociales qui ont contribué à sa naissance.

**Mots clés :** État-nation, makhzen, néo-patrimonialisme, islam politique, revendications, question sociale, Maroc.

### Abstract

The State, defined as a political and administrative power, has played an essential role in the organization and stabilization of human society. It occupies a

primordial place in the actions and programs of governments. The State, as such, has undergone enormous transformation over time and space.

In Morocco, unlike the nation-states of European countries, the state was built around a thousand-year-old state, known as the makhzen, whose mission was, on the one hand, to establish order by extending its hegemony, and on the other, to collect taxes. It operated according to a patrimonial logic, where public and private property were confused. The protectorate consolidated the makhzen by providing it with the technological and administrative resources it needed to strengthen itself, while at the same time steering the management of public affairs towards a neo-patrimonial logic.

With the rise of political Islam, social demands and the denunciation of difficult living conditions, the issue that was virtually absent from government programs made a comeback in Morocco in the 2000s. It became an indicator of the reign of King Mohamed VI, described as the “king of the poor”, and with him, everything became social. Indeed, the social question is now a concrete item on the government's agenda.

The aim of this article is to retrace the evolution of the State's social policy in Morocco, while highlighting the distinctions between its genesis in Europe and in Morocco. In addition, it seeks to identify the political and social conditions that contributed to its birth.

**Keywords:** nation-state, makhzen, neo-patrimonialism, political Islam, demands, social questi

## **Introduction**

L'État désigne toute structure administrative et politique régissant les relations entre, d'une part, les pouvoirs qui le composent, qu'il s'agisse du pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire (droit public) et, d'autre part, les interactions entre ces pouvoirs et les individus (droit public et privé) ainsi qu'entre ces derniers (droit privé) au sein d'une société donnée. En effet, l'État incarne l'exercice du pouvoir politique. Par conséquent, il constitue l'unique entité détentrice du pouvoir coercitif exercé au nom de la collectivité, représentant ainsi la puissance publique. Les juristes s'accordent sur trois éléments fondamentaux définissant l'État : une population, un territoire et une organisation politique souveraine dotée d'un pouvoir d'injonction juridique. Selon Max Weber (1864 - 1920) « L'État est l'institution qui possède, dans une collectivité donnée, le monopole de la violence légitime »<sup>1</sup>. Cet auteur précise que ce monopole de la violence physique légitime, qui n'est pas attribué aux autres groupes, définit

---

[ <sup>1</sup> ] - WEBER Max, le savant et le politique, Union Générale d'Éditions, collection 10-18, Paris, 1963, page 24.

l'État moderne<sup>2</sup>. En effet, l'absence de cette violence engendre la disparition de l'État et à l'émergence de l'anarchie. Cette forme du pouvoir politique, à la fois une entité abstraite et appareil institutionnel, permet la stabilité de la société et la continuité de ce pouvoir exercé au nom de l'intérêt de la collectivité grâce à l'État en tant qu'organe régi par des règles de droits. Nonobstant, l'État comme organisation de la vie des hommes tant au niveau politique qu'administratif, est marqué par des évolutions notables dans le temps comme dans l'espace. Dans ce cadre, nous pouvons dire que les États modernes sont issus d'un développement « révolutionnaire qui a débuté avec la révolution anglaise du XVIIe siècle s'est poursuivie avec la révolution française et la déclaration de l'indépendance des États-Unis au XVIIIe siècle »<sup>3</sup>. Ces transformations radicales ont mis fin à la conception patrimoniale du pouvoir politique, considéré comme un bien privé transmissible par héritage, en lien avec la terre. Par voie de conséquence, une telle transformation a permis, en même temps de sortir des structures traditionnelles propres à l'ancien régime (le régime féodal) et de ruiner les mécanismes de solidarité mécanique conçus comme menaçants de l'unité nationale. Cette nouvelle structure qui a succédé au « régime féodal découle non seulement des conditions idéologiques, mais encore de façon décisive des conditions économiques et sociales »<sup>4</sup>. De surcroît, elle a donné naissance à une autre forme d'organisation politique de la société humaine qui est l'État- nation où le premier définit le second dont la réalité organique est niée systématiquement d'après Yves Person<sup>5</sup>. Cela démontre que l'État en tant qu'invention occidentale, coïncide avec la nation, lui conférant sa légitimité tout en soulignant son rôle dans distribution des richesses, de régulation, « d'assistance aux plus défavorisés, et de fourniture de biens collectifs. Il est caractérisé par un interventionnisme assez fort sur le plan économique et sur le plan social (lutte contre la pauvreté, recherche d'atténuation des inégalités) »<sup>6</sup>. Nous faisons face à une configuration spécifique de l'État, désignée comme l'État-providence, qu'il convient de ne pas confondre avec une autre typologie étatique : l'État social perçu comme un système de protection sociale)

---

[<sup>2</sup>] - Ibid, page 88-89.

[<sup>3</sup>] - FLEINER GRESTER Thomas, « Évolution et genres d'États », in « Théorie Générale de l'État », Graduate Institute Publications, Pp : 237-254, Année 1985.

[<sup>4</sup>] - Ibid.

[<sup>5</sup>] - PERSON Yves, « L'État-Nation et l'Afrique », In Outre-Mers, Revue d'histoire, Année 1981, n° 250-253, Pp : 274-282.

[<sup>6</sup>] - ZENG Christelle, le rôle de l'État dans la vie économique et sociale, In CPGE ECE1, année 2009-2010, page, 2.

La logique ayant conduit à l'émergence de l'État en tant qu'entité organisationnelle de la société humaine ne se limite qu'à l'évolution de la société européenne, mais étendu au monde. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un déterminisme universel ni d'un fatalisme historique, et les communautés non européennes peuvent adopter d'autres formes d'organisation en suivant des chemins différents. D'autre part, les puissances européennes, en colonisant les nations africaines, ont imposé leur vision de l'organisation politico-administrative aux pays colonisés, y compris le Maroc. Quelle est la nature de la structure étatique au Maroc ? Quelles transformations a-t-elle connues ? Et quelle forme est-elle susceptible de prendre ?

Pour répondre à ces questions, nous avons construit notre raisonnement en deux parties : la première partie tente de répondre aux changements que l'organisation politique du Maroc a connues depuis son indépendance et la deuxième traite l'émergence de l'État social au Maroc et ses actions.

## **1 - L'État au Maroc : genèse et évolution**

Par État, nous entendons toute forme possible d'organisation du pouvoir politique développant des modes de domination soutenus par des mécanismes de régulation et de contrôle d'un territoire donné. Il est essentiel de mentionner la période coloniale lorsqu'on aborde la question de l'État au Maroc, car celle-ci a influencé de manière significative la structure et les mécanismes de l'organisation politique dans le pays.

### **1-1 – le makhzen : un État patrimonial**

L'histoire politique du Maroc s'est construite au tour d'un appareil millénaire, unique dans le monde, appelé « makhzen »<sup>7</sup>. Cet appareil renvoie au pouvoir central, constitué en pyramide à sa tête se trouve le sultan secondé par les membres de sa famille et les notables du pays. Sebahallh El Rhazi montre que « nul n'irait en effet nier que l'État marocain ne soit bel et bien ancré dans la profondeur historique puisqu'il

---

<sup>7</sup>]- Etymologiquement le mot « makhzen » désigne le dépôt où le sultan gardait son trésor gagné par des razzias et prélevé en impôt sur les tribus marocaines. Le mot « makhzen » aurait été employé, pour la première fois, en Afrique du Nord dans un sens officiel au deuxième (2e) siècle de l'hégire pour désigner un coffre-fort de fer où Ibrahim ibn Alghallab, émir de l'Afrique, enfermait les sommes d'argent provenant des impôts et destinés au calife abbasside de Bagdad. Après la rupture des sultans marocains avec la dynastie abbasside, au douzième (12e) siècle, le mot « makhzen » fut utilisé pour désigner le trésor de la *oumma* (الأمة) : *bayt al mal* (بيت المال). Par la suite, lorsque la communauté musulmane marocaine s'est constituée à travers la succession des grandes dynasties (...) le mot « makhzen », au-delà de sa signification étymologique, renvoie généralement à l'endroit où est concentré le pouvoir et où sont réunies les ressources qui servent à son exercice. (Abdelhadi GHAZI : « d'hier à aujourd'hui le champ politique marocain » Imprimerie NAJAH ELJADIDA.1998.)

remonte aux Idrissides (789-974) »<sup>8</sup>. Cependant, les historiens disposent de très peu d'information sur l'organisation de l'État Idrisside, « si non qu'il était dans l'ensemble rudimentaire, se contentant d'organiser le prélèvement des impôts, la frappe des monnaies et la conduite des opérations militaires »<sup>9</sup>. Par conséquent, le Maroc reste un pays chargé d'histoire et de culture tout en jouissant d'une tradition étatique qui le distingue de ses voisins tels l'Algérie et la Tunisie. Dans une comparaison entre le Maroc et l'Algérie, le résident général Hubert Lyautey a déclaré devant la chambre de commerce de Lyon en 1916 (quatre ans après le protectorat) que « nous nous sommes trouvés en Algérie en face d'une véritable poussière, d'un état de chose inorganique, où seul le pouvoir constitué est celui du Dey turc effondré dès notre arrivée, au Maroc, au contraire, nous nous sommes trouvés en face d'un Empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui jusqu'à ces dernières années faisait figure d'un État constitué avec sa hiérarchie, ses fonctionnaires, sa représentations à l'étranger ses organismes sociaux dont la plupart subsistent toujours, malgré la défaillance récente du pouvoir central. »<sup>10</sup>. En revanche, le protectorat vise à introduire des transformations dans les structures du Makhzen afin de le moderniser.

À l'aube de l'indépendance, le Maroc a hérité un appareil d'État qui, « au long de son histoire, n'a pas changé de nature », selon l'expression de Alain Claisse<sup>11</sup>. C'est un État, hérité du colonialisme, institutionnellement fragile, économiquement instable, et politiquement autoritaire dont la légitimité est fondée sur le charisme, le clientélisme et le népotisme marquant les pratiques du pouvoir politique et administratif. Le protectorat comme une réalité politique et administrative centralisée s'est rimé avec le makhzen en tant que pouvoir central sans qu'il affecte les structures traditionnelles du fait que la conception du protectorat « est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant lui-même, avec ses organes propres sous le contrôle d'une puissance coloniale »<sup>12</sup> Par ailleurs, la structure étatique du Maroc n'a pas subi

---

[<sup>8</sup>] - EL GHAZI Sebahallah, « le Maroc, cas à part », in *Outre-terre*, n° 29, Pp : 137- 140, Année, 2013/3.

[<sup>9</sup>] - ABITBOL Michel, *Histoire du Maroc*, collections tempus, Paris, page, 11, 2014.

[<sup>10</sup>] - ABITBOL Michel, *Ibib*, page 369.

[<sup>11</sup>] - Alain CLAISSE, « Le makhzen d'aujourd'hui ». Article in collectif sous la direction de J.C SANTUCCI « le Maroc actuel : une Modernité au miroir de la tradition ». Nouvelle édition (en ligne). Aix- en Provence : institut Et de recherches Et des études sur les mondes arabes et musulmans, Pp : 285-310, Année 1992.

[<sup>12</sup>]- GRUNER Roger, *Du Maroc traditionnel au Maroc moderne : le contrôle civil au Maroc 1912-1956*, Nouvelles éditions latines, Paris, page 23, 1984.

les effets destructeurs de la colonisation comme l'Algérie qui représente pour la puissance coloniale une expérience à ne pas répéter. Il ne s'agit pas d'une démarche visant à anéantir les structures en place, mais d'un processus destiné à soutenir et persuader le makhzen d'implémenter des réformes pour moderniser les institutions tout en préservant les structures traditionnelles, notamment politiques et religieuses, de la société marocaine. Le premier article du traité organisant la pénétration des français dans l'Empire chérifien illustre bien cette politique<sup>13</sup>. Ainsi, en dépit des réformes mises en œuvre par les autorités coloniales, celles-ci n'ont pas réussi à engendrer un changement d'une ampleur comparable à l'émergence de l'État-nation en Europe. Et au lieu d'instituer un État moderne, le protectorat a pu rendre le makhzen aux structures traditionnelles le centre du pouvoir politique et administratif. Seul le concept du makhzen a survécu, « au point de devenir à la fois le symbole d'une singularité portée par le pouvoir en place comme signe de distinction de la profondeur historique du régime, et l'expression d'un autoritarisme aux allures d'une hydre honnie »<sup>14</sup>. Malgré son caractère traditionnel, le makhzen représente une forme de bureaucratie et de rationalité peu comparable à celle de l'État-nation, tout en ne partageant pas les mêmes valeurs. Le makhzen demeure donc un système d'exercice de pouvoir dont les représentants sont investis par le sultan afin de garantir l'allégeance et la reconnaissance de la légitimité de son pouvoir. En effet, le sultan dispose d'un droit personnel absolu exerçant ses prérogatives sur des bases de l'arbitraire, du favoritisme et du clientélisme. Ainsi, le sultan se donne les capacités de gérer les ressources du domaine public comme s'il s'agissait de son domaine privé.

De là provient une confusion entre le domaine public et le domaine privé ainsi qu'un manque de distinction entre la fonction et son titulaire. De par sa position au centre de l'État, le sultan s'adonne volontairement, loin de toutes contraintes, aux concessions des terres, à la distribution des faveurs, aux privilèges et aux richesses manifestant sa générosité et sa largesse. Le sultan reste, selon John Waterbury « le

---

[<sup>13</sup>] - Traité du protectorat exprime que « le Gouvernement de la République française et Sa Majesté sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant des réformes administratives, judiciaires, scolaires économiques, financières, et militaires que le Gouvernement français jugera utile d'introduire sur le terrain marocain. Ce régime sauvegarda la situation religieuse, le prestige traditionnel du sultan, l'exercice de la religion musulmane et les institutions religieuses, notamment celles des Habous. Il comportera l'organisation du maghzen chérifien réformé », Bulletin Officiel de l'empire chérifien, Première année, n°1, 1<sup>e</sup> Novembre 2012.

[<sup>14</sup>] - HIBOU Béatrice et TOZY Mohamed, « une lecture wébérienne de la trajectoire de l'État au Maroc », in Sociétés politiques comparées, Pp : 1-22 , Année 2015.

plus grand distributeur des privilèges dans le royaume. Le palais veille sur la distribution des offres rentables et des pensions confortables ... Ce sont des moyens de pression efficaces sur une élite utilisée par le sultan afin de créer et de consolider des relations d'allégeance »<sup>15</sup>. Ce système de privilèges et de favoritisme définit l'État marocain comme étant patrimonial, s'inscrivant dans une forme de domination traditionnelle fondée sur des relations personnelles peu formalisées, ce qui favorise la continuité des abus politiques et administratifs.

## 1-2. Vers la construction d'un État moderne

Depuis l'indépendance, le Maroc s'est trouvé confronté à des problèmes politiques, économiques et sociaux, ainsi, il est censé relever le défi de la construction d'un État moderne réalisant un développement économique et social tout en mettant en œuvre une « véritable vie représentative permettant au peuple de gérer les affaires publiques dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle »<sup>16</sup>. Il s'agirait donc d'un système politique visant à se distancier des structures traditionnelles issues de l'ère précoloniale et renforcées durant la période coloniale. En conséquence, la monarchie aspire à devenir une monarchie constitutionnelle, moderne et démocratique, dans le but de conférer un caractère contractuel à sa légitimité. Dans son discours du 18 novembre, le sultan Mohamed V, rentré en exil deux jours après, annonçait « notre objectif est la création d'institutions démocratiques issues d'élections libres, fondées sur la séparation de pouvoirs, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle reconnaissant aux marocains de toutes confessions les droits des citoyens et l'exercice de libertés publiques et syndicales »<sup>17</sup>. Du coup, la monarchie marocaine exprime une volonté non équivoque de mettre le pays sur les rails de la modernisation des structures administratives et la démocratisation du pouvoir politique. De surcroît, le sultan est resté résolu à mettre fin aux privilèges, aux faveurs, au clientélisme et au favoritisme. Seule la compétence et la probité présideront à l'accession à la fonction publique et que les causes « qui ont été à l'origine de la déconsidération dans laquelle

---

[15] - واترربوري جون ، أمير المؤمنين الملكية والنخبة السياسية المغربية، ترجمة عبد الغني أبو العزم ، عبد الأحد السبتي وعبد اللطيف الفلق، مؤسسة الغني للنشر الصفحة 213 الترجمة لي ، 2004.

[16] - Ministre de l'information et du tourisme, Sa Majesté Mohamed V : Le Maroc à l'heure de l'indépendance, traduit de l'arabe, Tome 1, page, 94, 1955-1957.

[17] - Ibid., pages, 23-24.

était tombée la fonction du Pacha et du Caïd sont à présent extirpées... et que la fonction publique n'est point un chemin qui conduit aux honneurs, à la puissance ni un moyen pour faire fortune »<sup>18</sup>. Désormais, le recrutement à la fonction publique se déroulera sur la base de la compétence et non sur l'amitié, le copinage ou la parenté. Pour ce faire, le sultan Mohamed V a commencé par l'organisation des élections communales dont la base territoriale et la commune comme cellule économique, sociale et politique et non pas la tribu selon les propos de Mohammed Raoufi<sup>19</sup>. Le sultan Mohamed V désire voir la démocratie marocaine naître dans les enceintes des collectivités locales avant de passer aux instances politiques suprêmes, et particulièrement au stade du parlement. Dans ce sens, Mohamed V, le sultan du Maroc a déclaré dans son discours de 8 mai 1958 que « l'évolution du pays a pour conséquence l'éclatement des structures tribales qui ne sauraient dès lors, constituer la base pour la mise en place des régimes représentatifs. Ainsi, nous avons jugé que la commune, nouvelle cellule sociale et politique soit à la base de l'organisme du régime du Maroc moderne »<sup>20</sup>. Dans ses premiers discours, le sultan Mohamed V, conçoit que la justice, l'égalité des marocains devant la loi et la primauté de l'intérêt général demeurent des préoccupations majeures dans la gestion des affaires publiques par l'intermédiaire de représentants qualifiés.

Le projet sociétal, que porte le sultan Mohamed V, a pour fin l'établissement d'une nouvelle administration fondée sur les bonnes pratiques afin de s'adonner sérieusement et avec responsabilité aux problèmes vitaux des citoyens qui ne sont en réalité que des problèmes du pays. La monarchie veut absolument rompre avec le mode traditionnel de gestion des affaires publiques hérité de l'époque coloniale. C'est un projet qui cherche la voie de participation « démocratique aux affaires locales qui est censée s'orienter vers le développement des intérêts propres aux groupements de la population, alors, que les institutions coloniales visaient avant tout la promotion de intérêts de la métropole économique »<sup>21</sup>.

---

[<sup>18</sup>] - Ibid., Page 154.

[<sup>19</sup>] - RAOUDI Mohammed, gouvernance et corruption au Maroc, thèse de doctorat, FSJES MERRAKECH université Cadi Ayyad, soutenue publiquement, page 190, le 2 décembre 2023.

[<sup>20</sup>] - Extrait du discours de Mohamed V du 8 mai 1958, Bulletin Officiel ( B.O) 47<sup>e</sup> Année, n° 2378, Pp : 805-808 , du 23 mai 1958.

[<sup>21</sup>] -GOEHRS Manuel, l'expérience communale au Maroc, de la Jemaa à la libre administration, Éditeur Henrich Boll Stiftung, Afrique du Nord, Rabat, page 28 , 2015.

La monarchie est obligée de prendre des mesures pour relancer le développement économique et social tout en modernisant les structures administratives du pays, afin de promouvoir l'idée d'un seul Maroc, en rompant avec la division entre deux Maroc (utile et inutile) que le colonialisme avait instauré au milieu de la société marocaine ainsi que d'atténuer les inégalités socio- territoriales. Malgré l'accession du Maroc à l'indépendance, l'économie marocaine, en particulier le secteur agricole, n'a pas connu de transformations significatives, et l'industrie demeure également dépendante des marchés européens. En effet, les pouvoirs publics ont constamment entrepris d'importants projets de réforme visant à libéraliser son économie et de relever divers défis auxquels le Maroc est confronté tels que le chômage, le manque évident des cadres nationaux, la fuite des capitaux étrangers, une industrie en déclin et une agriculture plus ou moins obsolète. Par conséquent, l'État marocain est censé intervenir en s'engageant dans la politique de planification économique et sociale afin de moderniser l'agriculture, promouvoir l'industrie et réduire la dépendance économique. Cette politique de planification repose, d'une part, sur la mise en œuvre de tous les moyens affermissant l'indépendance économique du Maroc et, d'autre part, « de mettre en mouvement son économie qui a tendance à se maintenir dans une certaine stagnation depuis 1954 »<sup>22</sup>. Ainsi, le Maroc a élaboré quatre plans de développement accompagnés d'un certain nombre de mesures constituant les instruments d'actions. La modernisation des structures économiques du pays a constitué un point d'entente entre la monarchie et le mouvement national, considéré comme acteur politique organisé, qui concurrence la monarchie dans sa légitimité. Ce qui a suscité « une véritable partie d'échecs s'est jouée entre le palais et l'Istiqlal... La bonne fortune de l'histoire a souri à un souverain fin politique, qui a accompli avec réussite les différentes étapes de sa mainmise totale sur le pouvoir »<sup>23</sup> Les dix premières années de l'indépendance le Maroc a connu deux plans de développement : Le plan biennal 1958-1959 considéré comme plan de transition assurant la liaison entre le dernier plan d'équipement (1953-1957) mis en œuvre sous le protectorat et le premier quinquennal 1960-1964 qui constitue un prolongement dans son ensemble des orientations prises par le plan biennal. Selon Albert Assouline, le plan Quinquennal (1960-1964) constitue la

---

[<sup>22</sup>] - Monde diplomatique, " le plan quinquennal ouvre la voie à la véritable indépendance économique », page 13, Juillet 1962.

[<sup>23</sup>] - VERMEREN Pierre, Histoire du Maroc depuis l'indépendance, Éditions le Découverte & Syros, paris, Page, 19, 2002.

première étape d'un développement concerté de l'économie marocaine et pour la première fois au Maroc, en effet, le développement économique est envisagé dans son ensemble, des orientations et des objectifs sont formulés dans le cadre d'une politique de développement portant sur plusieurs années<sup>24</sup>. Bien que ce plan quinquennal aspire à développer l'agriculture et mettre en place une industrie, les résultats escomptés n'ont pas été atteints, ce qui a conduit à l'intervention des instances financières internationales, notamment la Banque Mondiale (B M) et le Fonds Monétaire internationale (FMI). Ensuite un plan triennal « inspiré de l'idéologie de la BM pour la construction et le développement, la logique libérale est affirmée »<sup>25</sup>, tout en soulignant l'importance du secteur privé pour stimuler les investissements et favoriser la croissance du secteur agricole à travers des politiques de barrages, le développement du tourisme et la formation de cadres pour pallier le manque de personnel d'encadrement dans tous les domaines. Ces plans de réformes qui combinent l'approche libérale et interventionniste a « semblé donner quelques résultats satisfaisants, portée alors par une conjoncture favorable externe qui a duré jusqu'aux années 70 »<sup>26</sup>.

Les années quatre-vingt du siècle passé ont été marquées par une fragilité structurelle de l'économie marocaine causée par les conditions climatiques imprévisibles, la baisse du prix mondial des phosphates, le cours élevé du pétrole, la montée en flèche du dollar, etc. Cette situation de crise a poussé le Royaume du Maroc à se lancer en septembre 1983, avec le concours du FMI et de la BM, dans le programme d'ajustement structurel ( PAS) qui préconisait la mise en place de diverses réformes touchant les niveaux « des finances publiques, la politique monétaire, le commerce extérieur, la politique des prix, la restriction des instruments d'intervention économique de l'État »<sup>27</sup>. Bien que ce programme ait initié l'entreprise de plusieurs actes financiers afin de moderniser l'économie nationale, ses résultats restent mitigés et ses conséquences ont impacté négativement la vie des couches moyennes et les

---

[<sup>24</sup>] - ASSOULINE Albert, « Présentation du plan quinquennal », Bulletin économique et social au Maroc, revue semestrielle éditée par la faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Rabat, Pp : 24-30. Année 1961.

[<sup>25</sup>] - SALEM Driss & DINAR Brahim, « L'essoufflement du modèle de croissance : Étude descriptive (1960-2020) », International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics, volume 3, Issue 4-3, Pp : 547-572, Année 2020.

[<sup>26</sup>] - NACIRI Mohammed, « L'évolution de l'économie marocaine en longue période : Crise des modèles ou crise des élites », In Critique économique, n° 24, Pp : 133- 155 , Printemps-été 2009.

[<sup>27</sup>] - Ministère de l'économie et des finances, « Bilan du Programme d'Ajustement Structurel », document de travail N° 1, page, 1, octobre 1995.

calasses démunies. Le programme d'ajustement structurel (PAS) se traduit, donc, par un désengagement de l'État par « une compression de ses activités dans les domaines économiques et sociaux »<sup>28</sup>, notamment à travers la privatisation de plusieurs établissements publics. En revanche, pour que les pouvoirs publics au Maroc consolident cette orientation libérale et s'intègrent pleinement dans le flux des échanges et des investissements internationaux, ils ont conclu divers accords de coopération et de libre-échange avec l'Union européenne (UE) en 2000, les États-Unis (EU) ainsi que la Turquie en 2006, et l'Égypte ainsi que la Jordanie en 2007. Ces conventions sont conçues comme des possibilités louées par la mondialisation afin de faciliter l'engagement et l'intégrité du Maroc dans « une nouvelle philosophie économique internationale, caractérisée à la fois par un libéralisme toujours plus poussé et par la nécessité d'appartenir à un bloc régional »<sup>29</sup>. Toute ces mesures entreprises par les pouvoirs publics marocains ont été à l'origine d'un accroissement de la pauvreté au Maroc. Ainsi, ces pouvoirs se sont rendus compte qu'un ajustement économique sans un ajustement politique reste boiteux, voire stérile. En d'autres termes, ils ont pris conscience que le retard du développement économique n'est pas lié aux facteurs économiques, aux pratiques de gestion adoptées par l'administration et nature non démocratique des institutions. En effet, ils ont délibérément adopté une stratégie d'ouverture politique et de réforme institutionnelle dont la révision des deux constitutions celle de 1992 et celle de 1996 a constitué un tournant dans la vie constitutionnelle et politique du Maroc, en raison « des transformations importantes qu'elles ont apporté au niveau du fonctionnement du système politique et du renforcement de l'État de droit »<sup>30</sup>. Par conséquent, les acteurs politiques à savoir la monarchie et les partis politiques sont tous persuadés de la nécessité de démocratiser le pouvoir politique, moderniser les institutions étatiques et de rationaliser les pratiques administratives. De plus la production des textes juridique et dispositions constitutionnelles qui visent l'édification d'un État de droit assise essentielle de de tout État moderne, la monarchie marocaine s'est engagée dans un processus de respect des droits de l'homme et de la promotion des libertés individuelles et collectives afin

---

[<sup>28</sup>] - AKESBI Najib, « Programmes d'ajustement structurel du FMI », In Afrique et développement, volume 10, N°1/2, Pp :101-121, Janvier-Juin 1985.

<sup>29</sup>] - HIBOU Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique », Centre d'études et de recherches internationales (CERI), Pp : 1-42, , Année, 1996.

[<sup>30</sup>] - SEDJARI Ali, « le processus des réformes politiques et institutionnelles au Maroc et l'avènement de l'alternance », In Studia Diplomatica, Volume 52, N° ¾Pp : 195-218 , Année 1998,.

de donner « plus de crédibilité à sa volonté rompre avec les comportements anti-démocratiques du passé »<sup>31</sup> et de réussir sa modernité en phase avec la mondialisation et ses exigences. L'établissement du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) en 1992 et la mise en place de l'Instance Équité et Réconciliation (IER) en 2004 illustrent clairement cette vision moderniste de l'État.

En dépit de tous ces efforts consacrés au développement visant à démocratiser l'appareil de l'État, à moderniser les structures économiques et les rapports sociaux, et à réduire les inégalités sociales et spatiales, le Maroc reste en mauvaise position « sur de nombreux tableaux : en matière d'éducation, de santé, d'habitat, de pourcentage de population vivant en dessous du seuil de pauvreté »<sup>32</sup>. En continuant sur cette voie, les stratégies de développement adoptées depuis l'indépendance, donnant la priorité aux règles du marché et au secteur privé, ont négligé l'aspect social, bien que les cinq premières constitutions (1962, 1970, 1972, 1992 et 1996)<sup>33</sup> soulignent l'importance de la dimension sociale en tant que caractéristique du régime politique au Maroc. La prise de conscience de la question sociale n'a été mise sur agenda des pouvoirs publics qu'à la moitié de la décennie des années 90, à travers la prise des mesures « qui ont marqué l'action publique de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale se basant sur des mécanismes institutionnels d'assistance des personnes défavorisées et la protection de leurs droits »<sup>34</sup>. Il s'agit d'une vision pour construire un État social qui serait en mesure de répondre aux besoins et aux attentes des marocains, notamment les plus démunis tout en luttant contre la pauvreté, l'exclusion, ainsi que les disparités sociales et spatiales qui ne cessent de se creuser, etc. Par conséquent, la notion de l'État social revient comme un leitmotiv dans les programmes des pouvoirs publics qu'entend-on, donc, par État social au Maroc?

## **2- Émergence de l'État social.**

[<sup>31</sup>] - AZBEG Hynd Said, « Processus de démocratisation et monarchie constitutionnelle au Maroc », , Thèse pour obtenir le grade de docteur, Université de Bordeaux, discipline : Droit public, page,74,Année 2014.

[<sup>32</sup>] - EL AOUFI Nouredine, « les réformes économiques en perspective : de Abdellah Ibrahim à Abderrahmane Youssoufi », In Critique économique, N°8, Pp : 13- 37 , été-automne, 2002.

[<sup>33</sup>] - Tous les premiers articles des cinq premières constitutions stipulent que « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale ».

[<sup>34</sup>] - ELRHERARI Chadia, « les politiques sociales au Maroc face aux impératifs de développement humain » Cas de l'agence de développement social », In International Social Sciences & Management Journal ISSM, N°1, Pp : 120-136 , Année 2019.

L'articulation entre l'interventionnisme de l'État marocain et ses aspects libéraux, ainsi que ses résultats mitigés en matière de développement humain, a conduit à faire de la question sociale un sujet de « préoccupations collectives, énoncées par des acteurs pluriels, en articulation avec la définition d'intérêts collectifs ou de solidarités variées »<sup>35</sup>. Cette importance accordée à la question sociale peut contribuer à la mise en œuvre des réformes qui s'inscrivent dans l'agenda des pouvoirs publics au Maroc tant sur le plan économique que social, ce qui peut nous amener à repenser le cadre de la relation entre l'État et la société et son rôle, qui (l'État) ne semble pas être le seul acteur économique et social. Par conséquent, la mondialisation a donné lieu à l'émergence de divers acteurs en dehors de l'État, tels que le secteur privé, les organisations de la société civile et la montée des acteurs islamique, ainsi qu'à l'apparition de nouveaux systèmes de régulation et à d'autres dimensions de l'action publique, en particulier en ce qui concerne les enjeux sociaux.

### **2.1- État social : béquille de cohésion sociale.**

Bien que les pouvoirs publics au Maroc aient entrepris plusieurs réformes aux niveaux économique et politique, des déséquilibres persistent, mettant en péril la capacité de l'État à réguler et à maîtriser les clivages et les déraillements sociaux. En effet, le Maroc reste mal classé sur l'indice du développement humain (IDH)<sup>36</sup> comme indicateur phare mis au point par le programme des Nations Unies (NU), conjugué à celui de la pauvreté IPM (Indice de pauvreté multidimensionnelle), développé en 2010 par le PNUD et L'Oxford Poverty and Human Développement Initiative)<sup>37</sup>. Tous les rapports qu'ils soient d'ordre international ou national s'accordent à dire que la pauvreté, considérée comme source de tous les maux, est un ennemi qui mine la société et met en danger sa stabilité. Jadis, la pauvreté était synonyme de misère

---

[<sup>35</sup>] - CATUSSE Myriam, " l'action publique face aux « débordements » du social au Maroc : décharge et métamorphoses d'un « État social »? », colloque International, « État et régulation sociale, Comment penser la cohérence de l'intervention publique », 11,12 et 13 septembre, Institut National d'Histoire et de l'art, Paris, Pp : 1-18, Année 2006.

[<sup>36</sup>] - L'IDH est indicateur qui permet de classer les pays membres du programme de Nations Unies pour le développement (PNUD) en agrégeant trois paramètres : le bien-être matériel, l'espérance de vie à la naissance et l'éducation

[<sup>37</sup>] - L'IPM est un indicateur utiliser pour identifier les populations les plus vulnérable afin d'élaborer des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Cet indicateur appréhende les privations à travers les trois dimensions de l'IDH. Il les évalue à l'aide de dix indicateurs : deux (2) pour mesurer le niveau d'éducation (nombre d'années de scolarité et taux de scolarité), deux autres (2) pour appréhender la santé (malnutrition et mortalité infantile) et six (6) autres pour mesurer le niveau de vie (logement, sanitaires, accès à l'eau potable et à l'électricité, combustion de cuisine, possession de matériel de transport et de communication).

caractérisant la classe ouvrière dans les sociétés industrielles. Au vingtième siècle (XXe), de nouvelles catégories sont apparues remettant en cause cette délimitation tout en soulignant que la pauvreté est devenue relative à cause de l'augmentation du niveau de vie dans les pays développés en général et dans les pays en développement (PED) en particulier. Comme la notion de « pauvreté » est souvent vague pour décrire les conditions de vie des pauvres, le terme « d'inégalité » lui est souvent préféré et permet de détailler les conséquences de la pauvreté : logements dégradés, isolement géographique et longueur du temps de transport quotidien, services publics de moins bonne qualité (temps d'attente, courtoisie de l'accueil, qualité de prestations), accès difficile à l'éducation, à la santé, aux loisirs, etc. »<sup>38</sup>. Le terme d'« inégalité » ne se limite pas à établir un seuil de pauvreté qui définit le niveau de revenu au-delà duquel une personne est considérée comme pauvre, mais il exprime un déficit de capacités de base permettant d'atteindre certains niveaux minimalement acceptables selon l'expression de Amartya Sen<sup>39</sup>. C'est une approche qui s'oppose à la définition qui réduit la pauvreté à la faible utilité et au faible revenu ou détention des ressources.

La pauvreté en tant que privation de moyens pour mener une vie décente, elle illustre la dégradation des conditions de vie économique et sociales et laisse une grande partie de la société à la marge du progrès et du bien-être. Plusieurs réponses ont été avancées pour faire face au problème de la pauvreté où l'État centralisateur s'est montré incapable d'être au service de la réforme sociale. Ainsi, l'État est vu comme un organe extérieur à la société, qui se développe sur la base de ses intérêts propres<sup>40</sup> sans se soucier des pertes et des impacts sur la cohésion sociale. L'État se contente, donc, de surveiller et de punir comme solution à la question sociale, Sans doute, l'armée dont dispose cet État, garantit la paix civile parce qu'elle est « une force réelle, un glaive toujours menaçant, mais aussi parce qu'elle une technique et un savoir qui peuvent projeter leur schéma sur le corps social »<sup>41</sup>. En effet, un État dépourvu de force militaire est vulnérable aux menaces d'évasion et aux agressions

---

[<sup>38</sup>] - LAZARUS Jeanne, « les enjeux de la sociologie de la pauvreté », CERISCOPE Pauvreté, disponible sur le site : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvreté/content/part1/les> - enjeux- de-la-sociologie-de la-pauvreté, Pp :1-10 , Année 2014.

[<sup>39</sup>] - SEN Amartya, repenser l'inégalité, traduit de l'anglais par Paul Chemla, Éditions du seuil, page,183,année 2000.

[<sup>40</sup>] - FRETET Anne, « l'État social, une réponse politique et démocratique à la question sociale », Colloque International, État et régulation sociale, comment penser la recherche de l'intervention publique tenu, Paris, Pp : 1-14 , le 11,12, et 13 septembre 2006.

[<sup>41</sup>] - FOUCAULT Michel, surveiller et punir, naissance de la prison, GALLIMARD, page 170, Année 1975.

extérieures. Il demeure un État régulateur qui ne devrait pas s'impliquer dans le domaine économique et social permettant ainsi au marché de gérer les interactions entre les agents économiques et aux structures traditionnelles d'embrasser les conditions de la vie sociale des individus, notamment nécessaires. À la présence de ce genre d'État, « l'État social est absolument mauvais, nous allons fatalement, par suite de l'enchaînement des causes historiques, de la lutte des classes, de l'industrialisme, de la concentration des capitaux, vers un nouvel État meilleur... vers un nouvel État social »<sup>42</sup>. Ainsi, l'industrialisation des pays occidentaux et l'émergence de la classe ouvrière, celle des prolétaires, ont apporté un regain d'intérêt pour la question sociale comme action publique du nouvel État, car la vulnérabilité est « devenue une dimension collective de la condition populaire »<sup>43</sup>. En raison de la crainte d'une déstabilisation sociale, la question sociale émerge comme un sujet de débat politique et social, évitant ainsi une révolution populaire où les travailleurs seraient les véritables protagonistes. En réponse, l'État, dans les pays industrialisés, prend des initiatives législatives concernant le travail et la protection sociale, au bénéfice des travailleurs.

À la différence des pays industrialisés, l'État social au Maroc découle d'une logique différente. La monarchie est basculée par l'islam politique qui cherche à assister, à investir dans les populations démunies pour s'emparer le pouvoir en termes de gestion des affaires publiques. En effet, elle fait appel à la dimension qui la qualifie constitutionnellement comme étant « sociale ». De surcroît, la monarchie a affiché son ambition sociale pour la première depuis l'indépendance. Ce qualificatif est envisagé comme une fenêtre par laquelle elle aura plus de chance de faire entendre sa musique en matière sociale et d'enraciner sa popularité ainsi que sa légitimité. Le roi Mohamed VI, démontrant son engagement envers les plus démunis, a, en tant que prince, réalisé de nombreuses œuvres sociales constituant le terrain d'action de l'islam politique, il s'assoit sur le trône du Royaume du Maroc (RM) avec le nom de « roi des pauvres ». Il a prononcé dans sa première allocution télévisées, le 30 juillet 1999 « nous accordons notre attention également au problème de la pauvreté dans souffre notre peuple », tout en soulignant son rôle à la tête de la fondation Mohamed V, dédiée aux affaires des démunis. Ensuite, il a présidé la campagne de cette fondation

---

[<sup>42</sup>]- BENOIST Charles & LIESSE André, la vie nationale, Paris, LÉO CHAILLEY, ÉDITEUR, page, 53,1984.

[<sup>43</sup>] - CASTEL Robert, les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat, FAYARD, page 166,Année 1995.

sous le slogan « unis pour aider les démunis » et « l'on peut attendre de lui quelques gestes spectaculaires à l'égard des pauvres en décembre 1999 et janvier 2000 pendant le Ramadan »<sup>44</sup>. Cette course royale pour reconquérir le terrain social a pour but d'affaiblir les solidarités horizontales et en les remplaçant par celles découlant du pouvoir central de l'État dans le but de contrecarrer tout acteur cherchant à faire un écran entre le roi et son peuple.

Sur la base des études faites sur la pauvreté au Maroc rendant la plupart des marocains vulnérable, et après avoir constaté que de larges franges de la « population marocaine et des zones entières du territoire national vivant dans des conditions difficiles parfois dans une situation de pauvreté et de marginalisation »<sup>45</sup>, le Royaume du Maroc (RM) a lancé le projet de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) en 2005 tout en initiant des réformes dans le domaine de l'entreprise que dans celui du système de protection sociale, selon l'expression de Myriam Causse<sup>46</sup>. Cette initiative, perçue comme fer de lance de la monarchie sociale, traduit un engagement politique issu de la haute sphère de l'État et demeure une décision résolue pour la lutte contre la pauvreté. Elle ne se limite pas à aider les pauvres, mais elle porte un projet sociétal de développement qui vise à réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales et lutter contre la vulnérabilité, la marginalisation et l'exclusion sociale. Désormais, les pauvres deviennent des acteurs potentiels engagés dans la lutte contre leur pauvreté. Il est indéniable que cette initiative représente un combat des pauvres contre leur condition de pauvreté.

Depuis le lancement de l'INDH, les responsables tant au niveau local, que provincial et régional ont incité les notables à se regrouper dans des associations afin de contribuer à l'œuvre de la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement local. Ce qui a mis en exergue le système du clientélisme politique local, ce qui a frappé au cœur les projets de lutte contre la pauvreté et le développement humain, ruiné par le clientélisme et le favoritisme, le système de l'INDH n'avait pas d'impact « particulier sur les préoccupations sociales et humaines de la population, il se trouve de ce fait en déphasage par rapport aux réalités

---

[<sup>44</sup>] - CUBERTAFOND Bernard, « Mohamed VI : Quel changement? Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, disponible sur le site, <https://www.diplomatie.gouv.fr>, Pp : 37-52.

[<sup>45</sup>] - Extrait du discours royal fondateur de l'INDH du 18 mai 2005.

[<sup>46</sup>] - CATUSSE Myriam, « le " social": une affaire d'État dans le Maroc de Mohamed VI », Confluences Méditerranée, n°78, Pp : 63- 76, été 2011.

locales »<sup>47</sup>. Bien que l'INDH soit appréciée positivement, sa mise en œuvre est amplement critiquée en raison de l'absence de contrôle, de suivi et de participation effective des concernés. Ce qui a encouragé les mauvaises pratiques compromettantes, non seulement le progrès économique et social, mais aussi l'amélioration des conditions de vie des couches sociales vulnérables et marginalisées. Sous cet angle la lutte contre la pauvreté doit être associée à la lutte contre le phénomène de la corruption entre autres le favoritisme qui reste un vrai obstacle pour tout développement et emprisonne la population dans la pauvreté.

Selon Myriam Catusse<sup>48</sup>, ces réorientations de l'action sociale ne s'arrêtent pas à ce volet, certes emblématique et fortement médiatisé, mais réside dans d'autres réformes aux enjeux plus ambitieux, entreprises dans les domaines législatifs et fiscal en termes de généralisation de la protection sociale.

## **2.2- la protection sociale : effectivité et limite**

Au début, le système de protection sociale a été calqué sur le modèle du chancelier allemand Otto Von Bismarck (1815- 1898)<sup>49</sup>, figure emblématique de la protection sociale. Ce modèle s'appuie sur l'ouvrier en tant que contributeur et bénéficiaire du système de protection sociale. Il vise à développer le secteur public plutôt que d'étendre la protection sociale de manière généralisée. Les dispositifs de protection sociale « sont restés fragmentés, disparates et les droits sociaux sont peu respectés »<sup>50</sup>, Certes, la gratuité de l'enseignement et de la santé est légiférée, mais dans la réalité, les dispensaires, les hôpitaux et les écoles sont inaccessibles pour une part importante de la population. Afin de corriger ce décalage, les autorités publiques ont mis en place des actions visant à mettre un terme à cette situation discriminatoire affectant les personnes défavorisées vivant en dessous du seuil de pauvreté ou éprouvant des difficultés sociales. Dans ce contexte, nous observons l'implémentation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ainsi que du régime d'assistance médicale destiné aux personnes économiquement défavorisées (RAMED). La protection sociale

---

[47] - SEDJARI Ali, Gouvernance, réforme et gestion du changement ou quand le Maroc se modernise, , L'Harmattan- GREY, Imprimerie El Maarif Al Jadiada, page, 506, Année , 2008.

[48] - CATUSSE Myriam, op.cit.

[49] - Otto Von Bismarck a mis à la fin du 19e siècle un système de protection sociales contre les risques maladie, les accidents du travail, la vieillesse et l'invalidité, le modèle bismarckien était une réponse politique pour stopper les mouvements syndicaux et socialiste en améliorant les conditions de vie des ouvriers.

[50] - CATUSSE Myriam, op.cit.

reste un moyen stratégique pour la promotion de l'être humain comme capital sine qua non dans tout projet de développement et pour « l'édification d'une société où règne la justice sociale et spatiale, comme le stipule le premier article de la loi n 09-21 relative à la protection sociale<sup>51</sup>. Dans cette même perspective, les autorités publiques ont initié divers programmes visant à réduire les inégalités spatiales et sociales. Le programme TAYSSIR (littéralement facilitation)<sup>52</sup> des transferts monétaires conditionnels, mis en place, pour lutter contre la déperdition scolaire, en particulier dans les zones rurales, ainsi que le programme d'assistance directe aux femmes veuves en situation de vulnérabilité (DAAM), littéralement soutien<sup>53</sup>. Le premier programme a été évalué, révélant une augmentation des redoublements, des retards scolaires et des erreurs d'exclusion en rapport avec les critères de ciblage, tandis que le second n'a pas fait l'objet d'une évaluation. Il est reconnu que les autorités marocaines, à travers ces initiatives, ont réalisé des progrès significatifs dans la valorisation du capital humain.

Afin de soutenir une vaste frange du secteur informel, directement affectée par la déclaration de l'état d'urgence sanitaire durant la pandémie de coronavirus (Covid-19) et se retrouvant sans emploi, le Royaume du Maroc a initié l'opération « TADAMON», qui signifie littéralement solidarité. Ce programme a pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat des ménages opérant dans ledit secteur. Étant donné que ce dernier n'offre aucune protection sociale ni aux exploitants ni à leurs salariés, opère dans la clandestinité, la contrebande, le recel peut remettre en question l'État de droit, son intégration dans « l'économie régulière est un impératif de justice économique »<sup>54</sup> pour mettre fin aux activités qui représentent de véritables menaces pour la sécurité sociale.

---

[<sup>51</sup>] - Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1422 (23 mars 2021) portant promulgation de la loi cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, Bulletin Officiel (BO), n° 7132 du 9 Rabii (6-10-2022), page 1505.

[<sup>52</sup>] - Le programme TYSSIR a été mis en place en 2008, il consiste à assurer un appui financier, couvrant dix mois, aux pauvres familles pour mettre fin au phénomène de déperdition scolaire qui s'accroît de plus en plus. Ce programme a pour cible les zones les plus pauvres et celles qui affichent un taux alarmant d'abandon scolaire (supérieur à 8%)

[<sup>53</sup>] - Le programme DAAM a été lancé en 2015, il vise à aider les femmes veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge ou en situation de handicap. Les prestations monétaires sont de 350 Dirhams par enfant dans la limite de trois enfants en vue d'appuyer leur pouvoir d'achat et de promouvoir la scolarisation des enfants.

[<sup>54</sup>] - Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), le nouveau modèle de développement, page 88, Année 2019.

Il est indéniable que ces différents programmes et stratégies sectorielles qui visent l'amélioration des conditions des couches sociales qui se trouvent dans la précarité manifestent une volonté résolue du Royaume du Maroc (RM) envers « le développement du capital humain et la préservation de la dignité des citoyens »<sup>55</sup>. Cependant, un grand nombre d'individus demeurent sans protection. Cette situation peut être due à la multiplicité des programmes de protection sociale ainsi que leur cloisonnement qui induisent des chevauchements de ciblage, aussi, il est à souligner que la mauvaise couverture revient aux malversations des pratiques administratives.

Certes, grâce à ces réformes de protection sociale ont réduit la pauvreté, mais les inégalités spatiales et sociales persistent encore, notamment celles relatives aux revenus et à l'accès aux infrastructures et aux services essentiels. Pour relever ce défi, les pouvoirs publics sont censés préserver toute la population de la précarité, et de l'exclusion sociale, ainsi que de lutter contre l'évasion fiscale en faisant de l'impôt équitable la base de toute cohésion sociale.

Le système de réforme de la protection sociale est un chantier ambitieux visant les droits fondamentaux de l'être humain. Nonobstant, il demeure fragmentaire, limité, inégal et fragile. De plus, il n'est pas assorti d'autres initiatives visant à renforcer les infrastructures des établissements publics, en particulier les hôpitaux. Par conséquent, les prétendus bénéficiaires ont rarement accès à des soins de santé adéquats. Il importe aussi de chercher d'autres brèches de sécurité sociale touchant de nouvelles catégories « de prestations pour garantir aux individus la capacité de faire face à des risques lourds aujourd'hui non ou mal couverts : les accidents de travail et les maladies professionnelles, la perte de l'emploi et le chômage, l'enfance et le grand âge<sup>56</sup> sans revenu et la situation de handicap ». Le Gap marocain de protection sociale manifeste une absence de vision politique partagée entre les protagonistes ainsi qu'une faible coordination entre les acteurs publics, À tout cela s'ajoute l'arrêt momentané et la faible implication des partenaires sociaux, ainsi que l'écartement des bénéficiaires dans le processus de la mise en œuvre de la protection sociale. Les contraintes tiennent aussi à l'instrumentalisation de la protection sociale à des fins

---

[<sup>55</sup>] - Royaume du Maroc (RM), Étude d'impact social du programme TAYSSIR, Ministère de l'Économie et des Finances, page 2, Mars 2024.

[<sup>56</sup>] - Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), la protection sociale au Maroc, Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociale, page 15 , Auto-saisine 34/2018.

politiques, ce qui engendre des accusations et des contre-accusations entre les différents partis. La réforme de la protection sociale, en tant que composante des politiques publiques, met en exergue la question de la gouvernance des organismes responsables de cette œuvre en termes de démocratie, de transparence, d'implication des bénéficiaires, d'indépendance des acteurs, de lutte contre toutes les dépravations qui peuvent l'entacher, d'efficacité de suivi et de contrôle.

## **Conclusion**

La protection sociale s'inscrit dans le cadre de la solidarité entre les individus de la société comme moyen fondamental d'éviter toute déstabilisation sociale. Elle demeure un levier d'inclusion sociale, de cohésion et de solidarité entre toutes les composantes de la société. Le Maroc possède une tradition de solidarité profondément ancrée dans ses principes religieux et les coutumes de ses habitants. Ces derniers, guidés par ces valeurs, s'efforcent d'apporter assistance aux membres de leurs communautés et de combattre toutes les formes de pauvreté ou de détresse. De surcroît, le Maroc a une riche tradition associative qui prend appui sur les coutumes et traditions. Elle se repose sur la Jemaa comme entité et structure sociale concrétisant la participation, la concertation la démocratie et le souci de partage tout en s'intéressant aux problèmes de la communauté entre autres la solidarité. Une image qui peut illustrer cette solidarité réside dans le processus de TWIZA, qui se veut un travail collectif pour répondre aux besoins économiques de la communauté tout en renforçant la cohésion et les liens entre les individus de la communauté.

Toute protection sociale demande le maintien et le développement de ces pratiques traditionnelles dans une perspective de ressouder la société marocaine qui a tendance à s'enfermer dans un individualisme ambigu plutôt banal. La protection sociale comme philosophie de solidarité est loin d'être comprise tant par les acteurs économiques et politiques que par les bénéficiaires. Elle reste un mécanisme social mettant l'intérêt général comme priorité et intimement liée, d'une part aux structures traditions, et d'autre part aux principes de la démocratie et des droits fondamentaux de l'homme.

Toute réforme de la protection sociale qui n'est pas accompagnée d'autres réformes, notamment celles visant à combattre la corruption, risque de n'avoir qu'un impact limité, car le phénomène de la corruption et la pauvreté se nourrissent l'une de l'autre.

## **Bibliographie :**

### **ARTICLES :**

- AKESBI Najib, « Programmes d'ajustement structurel du FMI », In Afrique et développement, volume 10, N°1/2, Pp : 101-121, Janvier-Juin 1985.
- Alain CLAISSE, « Le makhzen d'aujourd'hui ». Article in collectif sous la direction de J.C SANTUCCI « le Maroc actuel : une Modernité au miroir de la tradition ». Nouvelle édition (en ligne). Aix- en Provence : institut Et de recherches Et des études sur les mondes arabes et musulmans, Pp : 285-310, Année 1992.
- ASSOULINE Albert, « Présentation du plan quinquennal », Bulletin économique et social au Maroc, revue semestrielle éditée par la faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Rabat, Pp : 24-30, Année 1961.
- BENOIST Charles & LIESSE André, la vie nationale, Paris, LÉO CHAILLEY, ÉDITEUR, page, 53, 1984.
- CATUSSE Myriam, « le " social" : une affaire d'État dans le Maroc de Mohamed VI », Confluences Méditerranée, n°78, Pp : 63- 76, été 2011.
- CATUSSE Myriam, " l'action publique face aux « débordements « du social au Maroc : décharge et métamorphoses d'un « État social »? », colloque International, « État et régulation sociale, Comment penser la cohérence de l'intervention publique », 11,12 et 13 septembre, Institut National d'Histoire et de l'art, Paris, Pp : 1-18, Année 2006.
- CASTEL Robert, les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat, FAYARD, page 166 ,Année 1995.

- EL AOUFI Nouredine, « les réformes économiques en perspective : de Abdellah Ibrahim à Abderrahmane Youssoufi », In Critique économique, N°8, Pp : 13- 37, été-automne, 2002.
- EL GHAZI Sebhallah, « le Maroc, cas à part », in Outre-terre, n° 29, Année, 2013/3.
- ELRHERARI Chadia, « les politiques sociales au Maroc face aux impératifs de développement humain » Cas de l'agence de développement social », In International Social Sciences & Management Journal ISSM, N°1, Pp : 120-136 , Année 2019.
- FOUCAULT Michel, surveiller et punir, naissance de la prison, GALLIMARD, page 170, Année 1975.
- FLEINER GRESTER Thomas, « Évolution et genres d'États », in « Théorie Générale de l'État », Graduate Institute Publications, Année 1985.
- FRETET Anne, « l'État social, une réponse politique et démocratique à la question sociale », Colloque International, État et régulation sociale, comment penser la recherche de l'intervention publique tenu, Paris, Pp : 1-14 , le 11,12, et 13 septembre 2006.
- HIBOU Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique», Centre d'études et de recherches internationales (CERI), Pp : 1-42, Année, 1996.
- HIBOU Béatrice et TOZY Mohamed, « une lecture wébérienne de la trajectoire de l'État au Maroc », in Sociétés politiques comparées, Pp : 1-22 , Année 2015.
- Monde diplomatique, “ le plan quinquennal ouvre la voie à la véritable indépendance économique », page 13, Juillet 1962.
- Ministère de l'économie et des finances, « Bilan du Programme d'Ajustement Structurel », document de travail N° 1, page, 1, octobre 1995.
- NACIRI Mohammed, « L'évolution de l'économie marocaine en longue période : Crise des modèles ou crise des élites », In Critique économique, n° 24, Pp : 133- 155 , Printemps-été 2009.
- SALEM Driss & DINAR Brahim, « L'essoufflement du modèle de croissance : Étude descriptive (1960-2020) », International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics, volume 3, Issue 4-3, Pp : 547-572, Année 2020.
- SEDJARI Ali, Gouvernance, réforme et gestion du changement ou quand le Maroc se modernise, , L'Harmattan- GRET, Imprimerie El Maarif Al Jadiada, page, 506, Année , 2008.

- SEDJARI Ali, « le processus des réformes politiques et institutionnelles au Maroc et l'avènement de l'alternance », In Studia Diplomatica, Volume 52, N° ¼Pp : 195-218 , Année 1998.

### **LIVRES:**

- ABITBOL Michel, Histoire du Maroc, collections tempus, Paris, 2014.

-GOEHRS Manuel, l'expérience communale au Maroc, de la Jemaa à la libre administration, Éditeur Henrich Boll Stiftung, Afrique du Nord, Rabat, page 28 , 2015.

-GRUNER Roger, Du Maroc traditionnel au Maroc moderne : le contrôle civil au Maroc 1912-1956, Nouvelles éditions latines, Paris, page 23, 1984.

-Ministre de l'information et du tourisme, Sa Majesté Mohamed V : Le Maroc à l'heure de l'indépendance, traduit de l'arabe, Tome 1, page, 94, 1955-1957.

- Royaume du Maroc (RM), Étude d'impact social du programme TAYSSIR, Ministère de l'Économie et des Finances, page 2, Mars 2024.

- SEN Amartya, repenser l'inégalité, traduit de l'anglais par Paul Chemla, Éditions du seuil, page,183,année 2000.

- VERMEREN Pierre, Histoire du Maroc depuis l'indépendance, Éditions le Découverte & Syros, paris, Page, 19, 2002.

- WEBER Max, le savant et le politique, Union Générale d'Éditions, collection 10-18, Paris, 1963.

واتوربوري جون ، أمير المؤمنين الملكية والنخبة السياسية المغربية، ترجمة عبد الغني أبو العزم ، عبد الأحد السبتي وعبد اللطيف الفلق، مؤسسة الغني للنشر الصفحة 213 الترجمة لي ، 2004

### **Thèses :**

- AZBEG Hynd Said, « Processus de démocratisation et monarchie constitutionnelle au Maroc », , Thèse pour obtenir le grade de docteur, Université de Bordeaux, discipline : Droit public, page,74,Année 2014.

-RAOIDI Mohammed, gouvernance te corruption au Maroc, thèse de doctorat, FSJES MERRAKECH université Cadi Ayyad , soutenue publiquement, page 190, le 2 décembre 2023.

### **Textes juridiques et rapports :**

-Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) , Le nouveau modèle de développement, page88 , Année 2019.

- Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), la protection sociale au Maroc, Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociale, page 15 , Auoto-saisine 34/2018.

- Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1422 (23 mars 2021) portant promulgation de la loi cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, Bulletin Officiel (BO), n° 7132 du 9 Rabii (6-10-2022), page 1505.

-Traité du protectorat exprime que « le Gouvernement de la République française et Sa Majesté sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant des réformes administratives, judiciaires, scolaires économiques, financières, et militaires que le Gouvernement français jugera utile d'introduire sur le terrain marocain. Ce régime sauvegarda la situation religieuse, le prestige traditionnel du sultan, l'exercice de la religion musulmane et les institutions religieuses, notamment celles des Habous. Il comportera l'organisation du maghzen chérifien réformé », Bulletin Officiel de l'empire chérifien, Première année, n°1, 1<sup>e</sup> Novembre 2012.

-Extrait du discours de Mohamed V du 8 mai 1958, Bulletin Officiel ( B.O) 47<sup>e</sup> Année, n° 2378, Pp : 805-808 , du 23 mai 1958.

### **Site internet :**

- CUBERTAFOND Bernard, “ Mohamed VI : Quel changement? Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, disponible sur le site, <https://www.diplomatie.gouv.fr>, Pp : 37-52.

- LAZARUS Jeanne,“ les enjeux de la sociologie de la pauvreté », CERISCOPE Pauvreté, disponible sur le site : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvreté/content/part1/> les - enjeux- de-la-sociologie-de la pauvreté, Pp :1-10 , Année 2014.